



Commune de
St-Sulpice
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS 01/2024
AU CONSEIL COMMUNAL

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 813'550, REMBOURSÉ À 95%,
POUR REVITALISER LES RIVES DE DORIGNY**

DÉPÔT-VOTE

SÉANCE DE COMMISSION LE 24 JANVIER 2024

DÉPÔT DU RAPPORT DE COMMISSION AU GREFFE LE 8 FÉVRIER 2024

DÉPÔT-VOTE DU PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL LE 21 FÉVRIER 2024

St-Sulpice, le 22 janvier 2024

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 813'550, REMBOURSÉ À 95%,
POUR REVITALISER LES RIVES DE DORIGNY**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le présent préavis invite le Conseil communal à accorder à la Municipalité l'autorisation d'engager des dépenses jusqu'à concurrence des montants précités en tant que maître d'ouvrage dans le projet de revitalisation des rives lacustres. Ces travaux sont soutenus financièrement à hauteur de 95% par le Canton et la Confédération.

La commune territoriale, qui agit en tant que maître d'ouvrage, s'engage à s'acquitter des factures qui lui seront remboursées par le Canton sous la forme de subventions.

Comme annoncé au Conseil communal du 13 décembre 2023, ce préavis fait l'objet d'un dépôt-vote, car les délais souhaités par la DGE-Eau sont très courts. Un appel d'offre a été effectué en octobre/novembre et les travaux doivent commencer début mars. La raison : 2024 étant une année bissextile, le niveau du lac sera alors abaissé. Il s'agira d'en profiter pour mener le chantier.

2. CONTEXTE

La planification stratégique cantonale de revitalisation des rives est entrée en vigueur en 2023 conformément aux exigences découlant de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et de son ordonnance (OEaux). Elle identifie les tronçons de rive à revitaliser en priorité. Son application est de compétence communale.

Les rives du Lac Léman à Dorigny sont actuellement composées d'aménagements linéaires et peu diversifiés (enrochements), ayant pour résultat une déconnexion biologique du lac avec l'arrière-rive. Selon le diagnostic établi dans le cadre de la planification stratégique des rives du lac, le secteur Dorigny est catégorisé comme tronçon de priorité 1.

3. PROJET

En 2019 le Service des bâtiments et travaux de l'Université de Lausanne (Unibat) et la Direction générale de l'environnement - Secteur eau (DGE-Eau) ont constaté, lors d'un contrôle, que les enrochements de la rive montraient des marques d'érosion.

En avril 2021, une étude de faisabilité a été validée. Un projet de revitalisation des rives lacustres a été développé par les bureaux Aquavision et Ilex, en collaboration avec le Canton (DGE-Eau), Unibat, l'EPFL et la Commune de Saint-Sulpice. Un processus itératif avec l'ensemble des acteurs a été mis en place et a permis de fixer et de valider les principes du projet actuel.

La mise à l'enquête publique a eu lieu entre le 24 octobre et le 23 novembre 2023 et n'a pas suscité d'opposition ou d'observation.

Le réaménagement des berges du lac permettra d'augmenter de manière significative les fonctions biologiques des rives au niveau local comme au niveau régional, en complétant la renaturation du delta de la Chamberonne, qui fera l'objet d'une mise à l'enquête séparée.

4. COÛTS

L'estimatif des coûts tel que présenté ci-dessous a été élaboré par les bureaux mandataires ayant développé le projet mis à l'enquête publique. Ils intègrent une marge de sécurité confortable.

Estimatif des coûts au 15.12.2023 :

N°	Description	Montant CHF
<u>Génie civil</u>		
1	Installation de chantier	25'000
2	Mise en forme de la berge	80'800
3	Aménagement des roselières	317'900
4	Substrat pour plantation	33'600
5	Divers aménagements	40'000
Sous-total HT		497'300
<u>Génie biologique</u>		
1	Travaux préparatoires et installation de chantier	3'000
2	Plantation des hélophytes	69'000
3	Plantation de la végétation arbustive	7'250
4	Travaux divers	1'000
Sous-total HT		80'250
<u>Construction bois</u>		
	Construction d'une passerelle en bois	100'000
Sous-total HT		100'000
<u>Honoraires techniques</u>		
	Ingénieurs	75'000
Sous-total HT		75'000
Total HT		752'550
	TVA 8.1% (arrondi supérieur)	61'000
Total TTC		813'550
	Subvention cantonale et fédérale TTC (95%) (arrondi)	772'875
Total TTC à charge de la Commune (arrondi)		40'675

Les travaux sont organisés en un lot de génie civil et un lot de génie biologique (plantations). Pour le lot de génie civil, une procédure sur invitation est suivie, tandis qu'une procédure en gré à gré comparatif a été choisie pour le génie biologique. Ces marchés seront attribués le 5 février 2024 par la Commune qui assure la maîtrise d'ouvrage de réalisation avec le soutien de la DGE-Eau et des mandataires.

Au vu des délais très courts entre le retour des offres, l'attribution des marchés et le début planifié des travaux (début mars durant les basses eaux), les montants présentés ci-dessus se basent sur la fourchette haute des estimations des mandataires ayant élaboré le projet et non les chiffres définitifs.

N.B : La participation communale et la demande d'octroi de subventionnement définitifs seront adaptés aux montants arrêtés après adjudication des deux appels d'offre qui auront lieu le 5 février 2024.

5. FINANCEMENT

La Commune de Saint-Sulpice a l'obligation légale, comme maître d'œuvre, de s'acquitter du total des factures. Elle effectuera cependant auprès du Canton une demande d'octroi de subventionnement durant la phase de planification des travaux (en février). Dans le cadre de cet octroi, elle peut demander un paiement anticipé de 80% de la subvention totale pour limiter les montants à avancer.

La participation communale de 5% a été intégrée dans le budget de fonctionnement pour un montant maximum de CHF 50'000 sous la rubrique **74202 Ouvrage de protection, autres** « Parts au canton et concordats » (p. 55 du Budget 2024).

Les montants envisagés auraient été moins élevés pour un entretien que pour une revitalisation, mais le coût pour la Commune sera moins élevé avec la revitalisation. En effet, la DGE-Eau ne financerait que 60% des travaux d'entretien courants rendus nécessaires par l'érosion constatée, alors qu'elle paie 95% des projets de revitalisation.

Par ailleurs, la DGE-Eau a financé à 100% les études préliminaires liées à ce projet. Saint-Sulpice n'intervient sur le plan financier qu'au moment de la réalisation.

6. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE :

- vu le préavis municipal n°01/2024,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de CHF 813'550 pour la renaturation des rives de Dorigny,
- de financer l'investissement total de CHF 813'550 (TTC) comme suit :
 - o CHF 772'875 (TTC) par la subvention cantonale et fédérale

- CHF 40'675 (TTC) par la Commune de Saint-Sulpice
- de prélever la participation communale sur le budget 2024, 74202 Ouvrage de protection, autres « Parts au canton et concordats » (p. 55 du Budget 2024).

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



E. Dubuis



La Secrétaire municipale :



M. Fournier

Déléguée municipale : Corinne Willi